

Votants : 77

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 18 juin 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 24 juin 2024

ATTRACTIVITÉ - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX 10 PLACE DE LA COMÉDIE À NIORT AVEC AMTALENTS, SASU FILIALE DE L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES ARTS ET MÉTIERS

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Fabrice BARREAU, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN à Dominique SIX, Ségolène BARDET à Romain DUPEYROU, Patricia DOUEZ à Franck PORTZ, Noémie FERREIRA à Florent SIMMONET, Elsa FORTAGE à Sébastien MATHIEU, Alain LECOINTE à Anne-Sophie GUICHET, Alain LIAIGRE à Olivier D'ARAUJO, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGÉ, Elmano MARTINS à Gérard LEFEVRE, Corinne RIVET BONNEAU à Florent JARRIAULT, Mélina TACHE à Lucien-Jean LAHOUSSE.

Titulaires absents :

Christelle CHASSAGNE, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX.

Titulaires absents excusés :

Christian BREMAUD, Dany MICHAUD.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 24 JUIN 2024

ATTRACTIVITÉ - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX 10 PLACE DE LA COMÉDIE À NIORT AVEC AMTALENTS, SASU FILIALE DE L'ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES ARTS ET MÉTIERS

Monsieur **Eric PERSAIS**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Conformément à l'adoption de la délibération C29-04-2018 votée le 9 avril 2018 d'un Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SLESRI) par la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN),

Au titre de sa compétence en matière d'enseignement supérieur, la Communauté d'Agglomération du Niortais développe l'installation de nouvelles formations supérieures en lien avec les acteurs de son territoire.

La filière industrielle fait partie des secteurs dont les besoins de recrutement sur le territoire sont les plus importants. Labellisée Terre d'Industrie pour la 2^e fois pour la période 2023-2027, ce secteur se situe aujourd'hui en 2^e position des secteurs économiques phare du territoire avec près de 5 000 emplois.

C'est dans cette logique que la Communauté d'Agglomération du Niortais a monté un partenariat avec AMTALENTS, SASU filiale de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers (ENSAM), grande école d'ingénieurs fondée en 1780.

Pour sa première année sur le territoire, Arts et Métiers s'installera dans les locaux situés au 10 place de la Comédie, en cohabitation avec le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM). À partir de la rentrée universitaire 2025-2026, elle prendra place dans les locaux de Niort Tech.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention de mise à disposition entre la CAN et AMTALENTS dans les locaux situés 10 place de la Comédie à Niort ;
- Approuve la gratuité accordée à l'AMTALENTS pour l'année universitaire 2024-2025 ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer la convention de mise à disposition ;

- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer tout document afférent.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Eric PERSAIS

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué